

Chômage

En France

Ministère du Travail, août 2007  
1 970 600

s m i c

Depuis le 1er juillet 2007

Horaire brut = 8,44 €  
Mensuel brut = 1 280,07 €

s a l a i r e

Salaire horaire de base ouvrier

au 1<sup>er</sup> trimestre 2007 : + 0,9 %  
soit 2,9 % sur les douze derniers mois.  
**Valeur du point Fonction Publique :**  
au 1<sup>er</sup> février 2007 = 4,5343 €

sécurité sociale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007,

Plafond annuel = 32 184 €  
Plafond mensuel = 2 682 €

r m i

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007,

1 personne = 440,86 € / mois  
2 personnes = 661,29 € / mois  
3 personnes = 793,55 € / mois

prix à la consommation

Inflation hors tabac  
+ 0,1 % en septembre 2007  
soit + 1,5 % en rythme annuel

construction & loyers

● Indice Insee de la construction au 2<sup>ème</sup> trimestre 2007 = 1 435  
Moyenne des 4 derniers trimestres = 1 401,75 (+5,05 % sur un an)  
● Indice Insee de référence des loyers au 2<sup>ème</sup> trimestre 2007 = 108,36  
soit + 2,76 % sur les douze derniers mois.

ÉLECTIONS À LA POSTE

PROGRESSION DE LA CFDT

Le 23 octobre dernier se sont déroulées les élections professionnelles à La Poste, dans un contexte de restructurations de plus en plus difficile à supporter par les salariés. Ces élections ont concerné aussi bien les fonctionnaires que les contractuels. La CFDT enregistre une progression, en Alsace comme au niveau national. Avec un gain d'un point et demi, la CFDT conforte sa place de première organisation syndicale dans notre région.

« En Alsace, la CFDT reste la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale », commente avec satisfaction Marie-Hélène Castellarnau-Dupont, secrétaire générale de la F3C Alsace, au lendemain de ces élections. Et la même de faire immédiatement un retour en arrière de trois ans et une projection dans l'avenir de la même durée, depuis les dernières élections et en attente des prochaines : « Pour ces élections, nous n'avons pas fait de campagne particulière. Notre progression à ces élections est le résultat de notre travail sur le terrain tout au long de l'année, au plus proche des salariés, avec notamment toutes les actions de proximité que nous avons menées à partir des identités professionnelles. Et dès demain, on continue et on recommence... ».

communiqué de presse

Grand public :  
la CFDT exige des garanties pour le réseau et pour le personnel

La CFDT ne veut pas d'un nouveau projet qui divise le bureau de poste.

La CFDT s'oppose à tout nouveau projet qui porte atteinte à l'unité du bureau de poste, brïque de base du réseau qui, accompagné d'un nouveau projet économique dynamique, sera le seul garant de l'avenir du Grand public et de l'ensemble du personnel. C'est en ce sens qu'elle est intervenue au mois de juin dernier pour empêcher La Poste de "scinder" le réseau en deux avec d'un côté les guichetiers et de l'autre la chaîne commerciale. Nous pensons qu'il faut maintenant stabiliser les organisations et renforcer la force de travail dans les bureaux de poste. [...]

Paris, le 29 octobre 2007

le "Courrier Alsace" qui regroupe environ 4000 salariés, dont la moitié de contractuels, la CFDT enregistre un score de 23,17 %, soit une quasi stabilité. Au "Grand Public", qui comprend les 1500 agents des bureaux de poste (guichetiers et facteurs), la CFDT atteint un score de 37% dans le Bas-Rhin et de 23% dans le Haut-Rhin, tous les deux en progression. Et Marie-Hélène Castellarnau-Dupont de saluer le travail de « tous ces militants dans les établissements, ces 150 militants qui ont figuré sur les listes de la CFDT en Alsace, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels; car pour nous, un salarié de La Poste, contractuel ou fonctionnaire, est un postier à part entière ». Les résultats des élections à La Poste, en France et en Alsace : de bons résultats à savourer ensemble et sans modération...

Pierre BILLARD

n°96 - 2007 / n°3

prix : 2,3 €

LE travailleur

magazine aux adhérents de la CFDT Alsace



"des garanties nouvelles pour tous"

DES GARANTIES NOUVELLES



POUR TOUS



## L'ÉDUCATION SUR LE CARREAU

Quelle école à la rentrée 2008, avec 11 200 emplois supprimés nationalement, soit environ 350 dans notre région ? C'est pour dénoncer l'ampleur de cette ponction que les militants du Sgen-CFDT ont apposé 350 auto-collants sur les carreaux, devant la cathédrale de Strasbourg et Place de la Réunion à Mulhouse.

Ça suffit, d'être les éternels pigeons ! Non seulement eux, les salariés de l'Éducation nationale, mais également les élèves et leurs parents. L'irruption de ces volatiles pendant l'opération "Éducation sur le carreau" montée par le Sgen-CFDT Alsace a donné une touche d'ironie au scandale que les militants présents à Strasbourg et à Mulhouse voulaient dénoncer : la suppression prévue de 350 postes dans l'académie de Strasbourg pour la prochaine rentrée. Ces 350 postes en moins sont la conséquence pour notre académie des 11 200 postes supprimés par le gouvernement dans son prochain budget par non renouvellement des départs en retraite. « Nous n'avons vraiment pas besoin de cette nouvelle ponction, commente amèrement Carmen Tolle, secrétaire générale du Sgen-CFDT 68. Après 61 fermetures de classe dans les écoles du département à cette dernière rentrée et 37 suppressions de postes dans les collèges haut-rhinois. Pour vous donner une idée de l'état de l'école, sachez qu'actuellement à Mulhouse des congés de maternité ne sont plus remplacés ! »

Ce scandale a été porté à la connaissance du public par une distribution de tracts et le collage symbolique de 350 auto-collants sur les pavés de Strasbourg et Mulhouse.

Comme l'explique Pascal Kittel, le secrétaire gé-

ral du Sgen-CFDT Alsace : « Par ce mode d'action nous avons voulu sensibiliser l'opinion publique, à travers des médias plus friands d'actions visibles et originales que de conférences de presse solides et argumentées. Objectif atteint, avec une "performance" relayée par la télé et la presse écrite. Mais nous continuerons à parler et reparler de postes supprimés, de choix budgétaires, de pouvoir d'achat, entre autres lors du temps fort de la grève du 20 novembre ».

moins 350 postes en Alsace,  
c'est :  
6 collèges sans aucun salarié  
moins 11 200 postes en France,  
ça signifie :

sur la base des chiffres de 2007 et 2008 :  
● 1 poste supprimé pour 2 élèves en moins dans les collèges et lycées,  
● 1 poste créé pour 58 élèves en plus dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Tous les personnels sont touchés par ces suppressions de postes. Alors que près de 2000 postes administratifs avaient déjà été supprimés en cinq ans, c'est 1000 suppressions de plus que prévoit le gouvernement en 2008.

Ces 11200 emplois supprimés dans l'Éducation nationale (et peut-être plus dans les années à venir) s'ajoutent aux milliers des années précédentes. Ils annoncent encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves. C'est inacceptable.



Solange METZGER

## POURQUOI LE CACHER ?

catastrophisme mais avec réalisme, une équipe syndicale CFDT des Transports d'Alsace s'y est intéressé...

● ● ● [ le début en page précédente ] déclarer cette maladie, sachant que dans ce cas il se retrouvera licencié au bout de six mois. Au delà du dépistage, il faudra en amont avoir renforcé la protection sociale du salarié. Il faudra aussi que la médecine du travail puisse traiter ce problème au fond et non pas par l'exclusion ».

C'est donc en intégrant à leur action syndicale cette double problématique de santé publique et de santé au travail, que les deux militants syndicaux bas-rhinois ont conçu, avec le Dr Seibert, une opération d'information et de dépistage lors de l'assemblée générale de la branche Route de la FGTE (fédération générale des transports et de l'équipement)

à La Rochelle, fin octobre  
comme avec une alcoolémie de 1,3 g, soit avec un risque d'accident multiplié par 8

2007. Alors que « la spécialité de somnologue n'existe pas, sauf dans les pages jaunes », le Dr Roland Seibert, installé à Haguenau depuis 1990, se définit lui-même comme un pneumologue spécialiste des pathologies du sommeil. Autour du Dr Seibert a été fondée à Strasbourg une association de type 1901, AApnée, qui s'est fixée comme but l'information sur le SAOS et son dépistage. C'est dans ce cadre que cette association est intervenue à l'assemblée générale de la branche Route à La Rochelle (voir encadré ci-contre).

Le principe du traitement de référence du SAOS est simple : trouver le moyen d'empêcher que les voies aériennes supérieures ne se ferment, puisque l'origine de la maladie en est une obstruction. Le PPC (pression positive continue), appareil sur le marché depuis 1980, est appelé ainsi parce qu'il propulse au patient un air ambiant à une pression supérieure à la pression atmosphérique. L'air envoyé à travers ce masque, en écartant les parois du pharynx à la façon d'une attelle pneumatique, empêche l'occlusion des voies aériennes supérieures et donc l'apparition des apnées durant le sommeil. Miniaturisé, ce matériel est maintenant facilement transportable. Au niveau du bruit produit par la machine, « comparons, comme l'explique le Dr Seibert, les 25 décibels produits par le PPC avec les 50 à 70 décibels provoqués par un bon ronflement »...

Le diagnostic médical d'un syndrome d'apnée du sommeil peut être établi à partir de la mesure des événements respiratoires pendant le

## EN APNÉE À LA ROCHELLE ?

Ce n'est pas à un exercice de plongée en apnée dans les eaux du port auquel se sont livrés les deux cent cinquante militants de la CFDT Route présents à l'AG de La Rochelle. Mais plus de la moitié d'entre eux ont été volontaires pour participer à une action de dépistage de l'apnée du sommeil...

Deux cent cinquante militants CFDT se sont retrouvés cette année à La Rochelle, du 24 au 26 octobre, pour l'assemblée générale de l'Union Fédérale Route. Cette assemblée procède à l'élection de l'équipe qui animera cette UFR sur les différents pôles d'activités de la route (voyageurs, marchandises, ambulances, déménageurs,...) et fera avancer les négociations paritaires dans ces différents domaines routiers.

A partir d'un stand installé à cette AG, l'association AApnée a organisé une opération d'information et de dépistage. A la fin des travaux du premier soir, plus de cent congressistes se sont présentés à ce stand tenu par le Dr Seibert accompagné de cinq infirmières. Ces volontaires sont repartis à leur hôtel muni d'un appareil de dépistage de l'apnée dont les données enregistrées pendant leur sommeil furent exploitées dès le lendemain matin. Cette opération fut renouvelée le deuxième jour avec trente autres professionnels de la route volontaires.

Tout en attendant les résultats définitifs de cette expérience, selon le Dr Seibert, « l'exploitation manuelle des tracés nous indique une probabilité de 15% d'apnées parmi les personnes ayant participé à l'expérience. Elles ont toutes été informées par courrier. Le rôle de l'association s'arrête là. Il ne s'agit pas pour nous de diagnostiquer ou de traiter. Nous étions là pour informer, dépister auprès des volontaires, donner des explications et au besoin rassurer ».

Il est vrai que, selon les militants alsaciens présents à La Rochelle, le stand de l'association Aapnée a rencontré un vif succès auprès des professionnels de la route présents à cette AG, à la recherche de multiples informations.

sommeil à partir de deux techniques :

- la polysomnographie, réalisée en milieu hospitalier, qui enregistre au cours de la nuit les paramètres respiratoires et l'électroencéphalogramme ;
- la polygraphie, réalisée en ambulatoire au domicile du patient, qui enregistre les paramètres respiratoires sans électroencéphalogramme.

Mais à La Rochelle, c'est un simple test de dépistage qui a été proposée aux volontaires de l'assemblée générale de la branche Route de la CFDT.

Marie Joséphe CHARPENTIER

# LE SAOS EXISTE,

**L'apnée du sommeil peut avoir de graves conséquences, en terme de santé personnelle et de santé publique. Sans**

**Plonger** vers le fond de la mer, le plus loin possible, seul, sans oxygène : l'apnée a

longtemps été associée à l'image idyllique du "Grand Bleu", le film culte de toute une génération sorti dans les années quatre-vingts. Mais bien avant, si Napoléon avait été décrit comme un mauvais ou un petit dormeur, il semble aujourd'hui avéré que c'est en raison d'autres apnées, celles du sommeil qui correspondent à des arrêts respiratoires pendant lesquels l'apport d'oxygène dans le sang ne s'effectue plus. Des arrêts qui ne sont pas nécessairement pathologiques, les études ayant démontré que chacun fait cinq apnées par heure pendant son sommeil. On parle de syndrome d'apnées du sommeil, le SAS appelé SAOS quand cette apnée est obstructive, au-delà d'une certaine fréquence et répétition de ces arrêts respiratoires au cours du sommeil. Imaginez l'état d'une personne à son réveil, après une nuit **Napoléon déjà...** où elle a été victime de 300 apnées, soit autant de micro réveils inconscients ! Calculez ses risques de développer des pathologies cardio-vasculaires, principales complications de cette maladie.

En France aujourd'hui, 1,5 million de personnes sont répertoriées comme souffrant du SAOS (syndrome d'apnée obstructive du sommeil) et seulement un quart d'entre elles sont traitées pour cette maladie. Plus généralement, on estime que 5% de la population adulte occidentale serait victime de cette pathologie, dont 25% de la population âgée de plus de 65 ans. Les études attribuent au SAOS 80% de la pathologie des somnolences diurnes excessives. Or, **Sommeil réparateur, avec une nuit de 300 apnées, soit autant de micro réveils ?** en France, un accident de la route sur cinq relève de la somnolence au volant et un sur dix de la fatigue. Somnolence et fatigue, deux notions qui peuvent avoir les mêmes conséquences lorsqu'on est au volant d'un véhicule, mais qu'il faut différencier, puisqu'on peut très bien être fatigué sans être somnolent. Les conducteurs somnolents ont significativement plus d'accidents que les conducteurs non somnolents. Ce risque d'accident est donc bien présent

parmi les personnes apnéiques, puisque sujettes à la somnolence. Au volant, le somnolent est dans la même situation que le conducteur avec une alcoolémie de 1,3 gramme, soit avec un facteur risque multiplié par huit. Sous la rubrique somnolence excessive, le SAOS est d'ailleurs mentionné dans la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire telles qu'elles figurent dans un arrêté du 21 décembre 2005, tant pour les conducteurs du groupe léger (permis A, A1, B, B1 et EB) que ceux du groupe lourd (permis C, D, EC et ED).

Ce lien entre une maladie et ses conséquences non seulement sur sa santé personnelle mais également celles qu'elle pourrait engendrer en tant que professionnel de la route, Abdel Ben Jaffel l'a fait très rapidement. Dès la phase de diagnostic. Car outre celle d'être l'un des responsables du syndicat CFDT des Transports d'Alsace, ce militant possède au moins une autre particularité : celle d'être touché par le syndrome d'apnée obstructive du sommeil. Et comme tous ceux dans son cas, il parle

d'une nouvelle vie depuis qu'il est traité pour cette maladie. C'est donc tout naturellement qu'il a souhaité que son expérience profite aux autres, conscient cependant dès le départ des dangers sur une

professionnelle du diagnostic de cette maladie. Comme l'explique Bertrand Fischer, le secrétaire général du syndicat des Transports Alsace : « Dans le cas d'une inaptitude à la conduite, il est vrai que la convention collective des transports demande à l'employeur de s'efforcer de reclasser le conducteur et le cas échéant faciliter sa réintégration dans la profession. Mais bien souvent c'est un licenciement pour inaptitude qui sera prononcé. Avec le couperet du décret de décembre 2005, censé être un texte de "protection", jamais un chauffeur-routier ne pourra se résoudre à [ la suite en page suivante ]

**En France, un million et demi de personnes souffrent d'un syndrome d'apnée du sommeil**

## TEST: Êtes-vous somnolent ?

Évaluez votre niveau de somnolence en notant, dans les 8 circonstances suivantes, le risque de vous endormir pendant la journée :

aucun risque de m'endormir = 0  
 risque faible de m'endormir = 1  
 risque moyen de m'endormir = 2  
 risque fort de m'endormir = 3

- Assis en train de lire
- En regardant la télévision
- Assis, inactif dans un lieu public (cinéma, théâtre, salle d'attente)
- Passager d'une voiture (ou transport en commun) pour un trajet d'1h
- Allongé l'après-midi lorsque les circonstances le permettent
- Etant assis en parlant avec quelqu'un
- Assis au calme après un repas sans boisson alcoolisée
- Au volant d'une voiture immobilisée depuis quelques minutes

TOTAL de vos points

### RÉPONSES

Ce test, basé sur l'échelle d'Epworth, a pour objet de mesurer la somnolence, c'est-à-dire la facilité à entrer dans le sommeil. Elle est donc le contraire de la vigilance. **A partir d'un score de 11 à ce test, vous êtes considéré comme anormalement somnolent pendant la journée. Parlez-en à un médecin.**

## S O M M A I R E

- 2 ● L'éducation sur le carreau page 2
- 3 ● Le billet d'humeur page 3
- 4 ● Les franchises médicales pages 4 et 5
- 6 ● On les appelait les nounous pages 6 et 7
- 8 ● Le meeting de rentrée de la CFDT pages 8 et 9
- 10 ● Les élections à l'hôpital pages 10 et 11
- 14 ● L'apnée du sommeil pages 14 et 15
- 16 ● Les élections à La Poste page 16

## LE TRAVAILLEUR

n° 96 - 2007 - n° 3

Magazine trimestriel de  
 l'Union Régionale CFDT d'Alsace  
 CPPAP n° 0408 S 06075

administration  
 305 avenue de Colmar  
 BP 935  
 67029 STRASBOURG Cédex 1  
 tél. : 03 88 79 87 79  
 fax : 03 88 79 87 60

directeur de publication  
 Jean Paul GUTFREUND

maquette et rédaction  
 Etienne RUÉ et Gilles MORIN

photos et illustrations  
 CFDT Alsace

imprimerie  
 Scheuer, Drulingen

## LE BILLET D'HUMEUR CONTE POLITIQUE

PRÉNOM : C...  
 NOM : S...

Rien qu'un jour, rien qu'aujourd'hui à l'occasion d'un défilé de mode, elle aimerait être là, à hauteur d'yeux des créations qui, en avance sur le calendrier, décideront et dessineront le vêtement des prochaines saisons. Assise au premier rang de cette double rangée du "gotha" qui borde de chaque côté cette estrade qui distillera au compte-gouttes des oeuvres exhibées par des mannequins qui n'en peuvent d'être anorexiques. Cette double rangée de gens qui comptent sur la place et qui sont là plus pour être vus que pour voir. Rien qu'un jour, rien qu'une fois, Cécilia S. aurait aimé être dans le champ de cette caméra chargée d'imprégner de cette photo de famille les rétines "étrangères" au clan...  
 Mais si les sourires académiques et grimaces poliment retenues de Cécilia S. sont fixés pour une brève postérité, c'est à travers la caméra de vidéosurveillance dont la présence est légalement mentionnée à divers endroits. Les personnes qui à intervalles réguliers s'arrêtent devant Cécilia S. n'ont que faire des canons de la mode. Les produits qu'elles lui transmettent à travers le tapis roulant qui les sépare ont des noms beaucoup plus génériques que ceux des boutiques des rues les plus chères du jeu de Monopoly.

Car le quotidien de Cécilia Schneider est le même, jour après jour. Celui de l'hypermarché Desfance de la zone commerciale de Schnackabibersheim où elle est hôtesse de caisse. Un quotidien qu'elle subit jour après jour, quatre jours par semaine même si elle n'y travaille que les vingt heures hebdomadaires inscrites dans son contrat de travail qu'elle aurait bien voulu voir se transformer en temps plein.  
 Les péripéties conjugales de Cécilia Schneider n'ont pas fait la une de cette presse qu'on passe en revue à chaque passage dans la salle d'attente de son médecin. Ni les crises ni les réconciliations. Les journalistes n'étaient pas là pour compter les points lors de son engueulade avec son mari François qui s'est soldée, valise à la main, par un abandon tout à fait temporaire du domicile conjugal. Pas le moindre téléobjectif pointé sur le couple tendrement enlacé dans la barque du club de pêche de François après leur décision de reprendre la vie commune. D'un commun accord, le couple Schneider avait décidé de ne pas mêler leur vie privée et leur vie publique. Ainsi, quand François s'était décidé à accepter la présidence du club de pêche, comme le lui proposaient depuis longtemps ses copains, Cécilia avait refusé de participer à l'assemblée générale. Par peur aussi de se retrouver cantonnée à l'équipe d'intendance... De même, François n'avait pas voulu intervenir dans le refus de Cécilia de se présenter aux élections DP de Desfance, quand elle avait émis l'éventualité de remplacer sa copine Mireille, qui avait fini par rendre son tablier de salariée et de DP, mettant ainsi fin aux tracasseries de ses chefs...

Ainsi va la vie de Cécilia S., salariée en Alsace, loin des ors et fastes d'un microcosme parisien qui n'a aucun souci de fin de mois. Mais toute ressemblance avec d'autres événements ou personnages est bien évidemment fortuite. Car comme chacun le sait, toutes les composantes de notre société continuent à mettre en pratique la règle tacite de séparation entre la sphère publique et de la sphère privée, contrairement aux habitudes culturelles d'autres pays. Mais au fait, quelles sont les initiales de ceux qui ont permis aux médias de franchir une ligne jaune qu'on pensait pourtant immuable ? Qui sont-ils, ceux qui ont très largement incité, pour ne pas dire commandé, cette "pipolisation" non seulement de la vie politique française mais, dérive encore plus inquiétante, du débat politique en général ?

Etienne RUÉ

# UNE MAIN SUR LE CŒUR, L'AUTRE

**Malade, donc coupable ! Avec les franchises, le libéralisme cherche à nous engager dans la voie de l'insécurité sociale, dans la voie de la responsabilité individuelle de sa maladie, dans la voie de son financement individuel, dans la voie d'une sécurité sociale qui ne s'occuperait plus que des pathologies très lourdes. Aujourd'hui, la sécurité sociale repose sur le principe que les**

Une main évidemment voyante sur le cœur, l'autre cachée dans la poche des malades, le président Sarkozy avait annoncé, le 31 juillet dernier, une nouvelle franchise médicale non remboursée par les régimes de sécurité sociale. Comme il fallait masquer l'injustice de cette mesure dont souffriront en premier les malades et les moins aisés, on l'habilla d'un costume trois pièces. La première, humanitaire, intégra ces franchises dans un plan contre la maladie d'Alzheimer, contre le cancer et pour le développement des soins palliatifs. Soit, de fait, le financement de la recherche médicale et des soins par les malades eux-mêmes... La raison d'être de la seconde, sous le couvert de l'économie familiale, tenait dans des affirmations de ce type : " que signifient ces quelque euros en moins pour chacun en comparaison des améliorations qu'ils permettront sur la santé de tous ". La troisième se voulut plus réaliste en se présentant comme un moyen d'arrêter la spirale déficitaire des comptes de notre sécurité sociale. Résultat : les patients paieront cinquante centimes par boîte de médicaments. Il ne reste plus qu'à espérer que les laboratoires pharmaceutiques ne décident pas de revoir à la baisse la taille de leurs boîtes. Pour chaque acte paramédical (kiné, soins infirmiers...), le patient en sera pour cinquante autres centimes de sa poche. Pour un transport sanitaire, il déboursa deux euros. La limite annuelle maximale de ces franchises a été fixée à cinquante euros par personne. Cette limite est l'aveu même de l'objectif des franchises : fixer un seuil annuel de dépenses de santé en dessous duquel le pa-

tient-assuré n'obtient aucun remboursement de la part de l'assurance maladie. La franchise laisse à la charge de l'assuré un montant de dépenses de santé qui n'est donc pas pris en charge par l'assurance maladie, voire par les régimes complémentaires. Les personnes bénéficiant de la CMU, les enfants et les femmes enceintes seront exonérés de cette franchise. Les personnes suivies pour une ALD (affection de longue durée) la subiront entièrement.

## QUEL IMPACT DES FRANCHISES ? SUR LE RÉGIME LOCAL D'ALSACE-MOSELLE

**Les franchises médicales, qui seront appliquées au 1<sup>er</sup> janvier prochain, seront supportées par les malades et ne pourront être prises en charge par le Régime Local d'Alsace-Moselle. En effet, l'article 35 du projet loi de Financement de la Sécurité Sociale stipule que les organismes complémentaires qui bénéficient d'exonérations fiscales ne pourront reprendre dans leur périmètre de remboursement les actes et autres médicaments concernés par les franchises médicales.**

Ces franchises qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier devraient rapporter 850 millions d'euros. En affectant ces sommes récoltées à la lutte contre la maladie d'Alzheimer, Nicolas Sarkozy tente de rendre acceptable une mesure essentiellement impopulaire. Pourtant, l'affichage d'une politique de solidarité ne fait pas oublier la brèche que ces franchises ouvrent dans notre système de soins.

Devant l'augmentation plus forte que prévue du déficit de l'assurance maladie, qui devrait dépasser six milliards d'euros en 2007, avec un déficit total de douze milliards d'euros pour le régime général de la sécurité sociale, le gouvernement a décidé de mettre les malades à contribution en augmentant les franchises que ceux-ci acquitteront à chaque fois qu'ils recourront à des soins. L'affirmation gouvernementale que ces nouvelles mesures financeront la lutte contre la maladie d'Alzheimer ou le cancer constitue un tour de passe-passe culpabilisateur qui ne trompera personne.

Sans cette franchise, les malades supportaient déjà des coûts très importants pour se soigner. Avec un Reste à Charge (RAC) de plus en plus lourd :

- l'augmentation des tarifs de la consultation ;
- des forfaits de 1 à 4 euros par feuille de soins ou acte et de 18 euros pour les actes lourds ;
- un ticket modérateur sur le tarif des consultations de 7,6 euros à 12 euros hors parcours en lien avec le médecin traitant ;
- un forfait hospitalier de 16 euros ;

- la baisse de remboursement de certains médicaments ;
- des dépassements d'honoraires de plus en plus excessifs ;
- des prises en charge modiques notamment sur l'optique et le dentaire.

Rappelons qu'un peu moins de 20% de la population ne bénéficie pas de couverture complémentaire. Mais également que les complémentaires ne prennent pas en compte tous les " Reste A Charge " des malades.

**L'affichage d'une politique de solidarité ne doit pas faire oublier la brèche que ces franchises ouvrent dans notre système de soins**

**un costume trois pièces créé pour masquer l'injustice de cette mesure**

de rendre acceptable une mesure essentiellement impopulaire.

Rappelons qu'un peu moins de 20% de la population ne bénéficie pas de couverture complémentaire. Mais également que les complémentaires ne prennent pas en compte tous les " Reste A Charge " des malades.

... (text continues from previous page)



## Action Juridique n°186 vient de paraître !

### La durée du travail

Ce dossier, composé de 25 fiches pratiques, aborde toutes les questions relatives à la durée du travail : heures supplémentaires, travail du dimanche, astreintes, temps de travail effectif, travail de nuit, forfaits, compétences des organisations syndicales et des institutions représentatives en la matière, etc.

#### ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO...

- Un article sur la loi sur le dialogue social et le service minimum dans les transports, sur le RSA et un commentaire des trois décisions rendues cet été par le Conseil constitutionnel (lois sur la récidive, le service minimum et le pouvoir d'achat).
- Un commentaire de la décision de la cour d'appel de Paris du 6 juillet dernier sur le CNE.

### OFFRE PROMOTIONNELLE

pour tout nouvel abonnement

12 numéros pour  
et recevez deux numéros  
d'Action Juridique gratuits **71,50 €\***

**Oui**, je m'abonne à Action Juridique pour 2 ans et recevrai 12 numéros pour seulement 71,50 € + 2 numéros gratuits. Les numéros spéciaux sur la durée du travail (n°186 de septembre/octobre 2007) et sur le droit syndical dans l'entreprise (n°172 de mai/juin 2005).

Je préfère m'abonner à Action Juridique pour 1 an et recevrai 6 numéros pour seulement 46,50 € + 1 numéro gratuit. Le numéro spécial sur la durée du travail (n°186 de septembre/octobre 2007).

### Abonnez-vous vite !

Mlle  Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

N° adhérent \_\_\_\_\_ Fédération CFDT \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

À remplir et retourner avec un chèque de règlement à CFDT Presse - 4, Bd de la Villette 75955 Paris Cedex 19

Tel : 01 42 03 81 40 - Fax : 01 42 03 81 40 - Mail : gestionpresse@cdt.fr

Dans la limite des stocks disponibles - Offre valable jusqu'au 31/12/2007



### Les mêmes valeurs nous animent, et ça se voit dans nos contrats.

Depuis de nombreuses années, la Macif et votre syndicat se concertent pour améliorer la protection des adhérents et des militants dans le cadre de l'action syndicale. De cet échange d'idées sont nés :

- Solidarité vie syndicale, pour vous protéger en cas d'accident corporel : si vous avez un accident de voiture en vous rendant à une réunion, par exemple.
- Mas syndical, pour couvrir la responsabilité civile du syndicat au niveau local, départemental et régional et assurer les biens en cas de sinistre.

Structure de l'économie sociale, la MACIF intervient directement, sans intermédiaire commissionné, dans le respect des valeurs mutualistes.

Liste des points d'accueil Macif sur Internet [www.macif.fr](http://www.macif.fr) ou par Minitel 3614 MACIF (12h € TTC/10h)

N° Indigo D 820 888 777

La solidarité, ce n'est pas obligatoire c'est juste essentiel

**MACIF**

IONIS, partenaire des CE pour la retraite, la prévoyance/santé et l'épargne salariale

Sur [www.ionis.fr](http://www.ionis.fr) des services et des réponses concrètes



**Un espace dédié aux Comités d'Entreprise pour vous accompagner dans vos réflexions**

- ▶ **Épargne salariale** : découvrez EXPANSOR, l'offre socialement responsable d'INTER EXPANSION, société spécialisée d'IONIS.
- ▶ **Prévoyance** : 4 services concrets et immédiats, pour mieux comprendre et améliorer le régime de Santé et Prévoyance Collective de votre entreprise.
- ▶ **Le calendrier de tous les rendez-vous IONIS** dédiés aux CE et partenaires sociaux : une occasion privilégiée pour rencontrer les consultants IONIS.



**Des rubriques générales pour en savoir plus sur**

- ▶ **La retraite** : pour comprendre et préparer sa retraite, pour disposer en permanence de toutes les informations d'actualité dans ce domaine.
- ▶ **La prévoyance et la santé** : tout sur les garanties pour protéger les salariés.
- ▶ **L'épargne** : pour tout savoir sur les formules qui peuvent être mises en place dans l'entreprise [épargne salariale...]



IONIS est l'un des principaux intervenants en matière de protection sociale, de rémunération différée et d'épargne.

- ▶ 7<sup>ème</sup> groupe de retraite complémentaire ARRCO/AGIRC
- ▶ Au 10<sup>ème</sup> rang des institutions de prévoyance
- ▶ 1<sup>er</sup> intervenant paritaire en épargne salariale avec sa société de gestion financière INTER EXPANSION

**CONTACTS**

IONIS  
Région Est  
8, rue Thomas Mann  
BP 50004  
67033 Strasbourg Cedex 2  
Tél : 03 88 13 67 00  
Yves GAUDEL

Siège social : 50, Route de la Reine - BP 85  
92105 Boulogne Billancourt Cedex



# DANS LA POCHE DES MALADES

**" bien-portants " paient pour les malades et sur une solidarité entre ceux qui ont de bons revenus et ceux qui ont des ressources modestes. Demain avec la mise en place du système des franchises, ce sont les malades qui paieront... pour les malades ! Ce sont les plus malades et les moins riches qui subiront les effets des franchises, mesures irresponsables sur un plan sanitaire.**

Ces "RAC" auxquels vont s'ajouter les franchises médicales ne sont pas acceptables pour la CFDT. Ils constituent une rupture avec le principe de solidarité né avec la sécurité sociale et défendu par la CFDT: **" on contribue à hauteur de ses revenus et on reçoit en fonction de ses besoins !"**

Demain avec la mise en place du système de franchises, ce sont les malades qui paieront... pour les malades. De même ceux qui souffrent des pathologies les plus lourdes, de maladies chroniques (Affection Longue Durée) seront mis à contribution. Aujourd'hui, le principe de solidarité repose sur le fait que ce sont les " bien portants " qui paient pour les malades et sur une solidarité entre ceux qui ont de bons revenus et ceux qui

ont des ressources modestes.

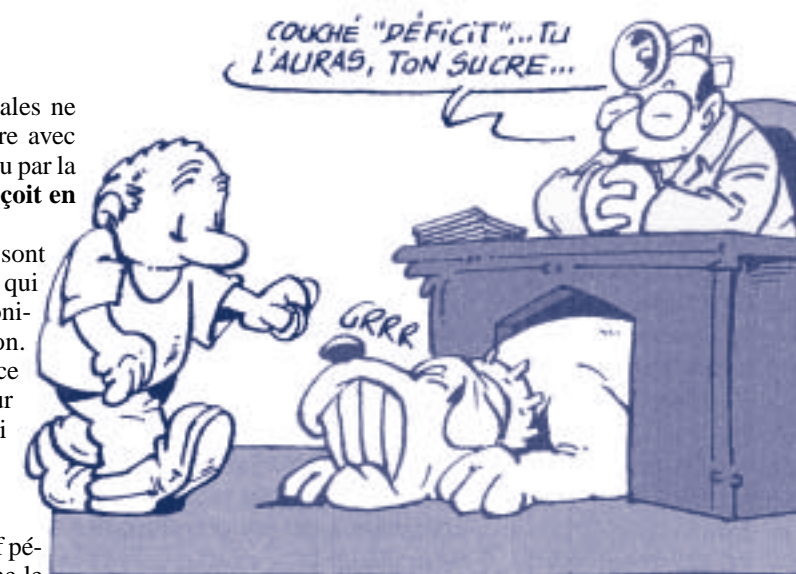
**un tour de passe-passe culpabilisateur qui ne trompera personne**

Ce dispositif pénalisera financièrement le patient. Mais son automaticité ne le responsabilisera en rien, bien au contraire. Au contraire, certains seront ainsi incités à " consommer " médicalement à hauteur des cinquante euros annuels. Ce système dissuadera ou du moins retardera, les patients les plus modestes et les jeunes malades notamment les étudiants, à recourir au système de soins. Sur le plan sanitaire, c'est donc une mesure parfaitement irresponsable !

Le montant de la franchise étant le même pour tous, ce dispositif nuira davantage aux bas revenus et reposera une nouvelle fois sur les salariés déjà largement mis à contribution... pendant que les professionnels de santé, prescripteurs et décideurs du soin continueront d'encaisser.

Tout le monde s'accorde à vouloir améliorer la prise en charge des maladies graves de type cancer ou Alzheimer... Mais, au contraire des franchises, cette amélioration doit se faire selon des modalités de financement, tant pour la recherche, la prévention, les soins, qui respectent le principe de justice sociale et les principes fondateurs de notre sécurité sociale. La CFDT demande donc un retrait des franchises pour un accès de tous à des soins de qualité par :

- un rôle accru de la médecine de première intention ;
- une organisation plus territorialisée, qui intègre médecine de ville,



- hospitalier et médico-social ;
- une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire; elle passe par une régulation de l'installation des médecins en fonction des besoins des populations; le recul du gouvernement suite au mouvement des internes n'en montre pas le chemin ;
- une pratique médicale plus collective de l'ensemble des professionnels de la santé (médecins , infirmiers, kiné..) sur un bassin de santé avec une modification des modes de rémunération et de leurs niveaux.

**« un tel dispositif va exonérer les professionnels de santé de leurs responsabilités. Jusqu'à preuve du contraire, ce sont les médecins qui prescrivent les médicaments – responsables de la plus forte progression des dépenses, les actes techniques et soins paramédicaux. Qui pense vraiment que les malades sont les ordonnateurs des dépenses engagées pour les soigner ? En outre, l'affectation – toute théorique – du produit de ces franchises aux plans cancer et alzheimer introduit un début de rupture dans le principe de solidarité. Dorénavant, ce ne sont plus les bien-portants qui sont solidaires des patients. Ce sont les malades qui paient pour les malades. »**

Jean-Pierre Davant, pdt de la Mutualité française  
François Chérèque, secrétaire g<sup>l</sup> de la CFDT

- Des exigences de la CFDT qui sont aux antipodes des mesures gouvernementales.

Gilles MORIN

# ÊTRE DES SALARIÉS

«Rien ne changera tant qu'on restera seules dans nos langes et nos casseroles, avec l'image de la femme qui non seulement reste à la maison mais qui bosse sans rien exiger...». Les assistantes maternel-

Dans une profession exercée à 98% par des femmes, l'emploi du masculin est plus qu'incongru. Ce soir-là, à la Maison des Syndicats à Strasbourg, ce sont donc bien des assistantes, maternelles et familiales, qui avaient répondu à l'invitation de la CFDT pour une réunion d'information. Maternelle ou familiale, puisque différence il y a, où se situe-t-elle ? L'assistante maternelle accueille des enfants amenés par leur(s) parent(s) pour un maximum de 13 heures dans une journée (puisque conventionnellement elle a droit à un repos de 11 heures consécutives). Dans le cadre de ce qu'on appelle communément une famille d'accueil, l'assistante familiale accueille de façon permanente, nuit et jour et souvent 365 jours par an, des enfants et des jeunes de moins de 21 ans dépendant d'un service d'aide sociale à l'enfance ou d'un placement spécialisé. Mais, comme le souligne d'entrée une participante, «on a beau utiliser le terme de famille d'accueil, je suis la seule à être rémunérée. Ce soir par exemple, pendant que je suis là, c'est mon mari qui garde les enfants, bénévolement». Alors qu'elles sont plus de dix mille dans le seul département du Bas-Rhin, les expressions des assistantes maternelles et familiales présentes ce soir-là firent apparaître tout le chemin effectué depuis trente ans, quand elles étaient encore appelées "nourrice" et n'étaient même pas soumises à cotisation sociale. Mais également tout le chemin restant à parcourir pour qu'elles soient considérées comme des salariées à part entière. Ainsi, interrogeait l'une d'elle, «pourquoi ce n'est pas du travail de nuit, quand je garde un enfant à



partir de trois heures du matin ? Le droit du travail ne s'appliquerait-il pas pour nous ?» Ainsi, fit remarquer une autre, «si je perds deux tiers de mes revenus par interruption de deux contrats sur trois, je n'ai pas droit au chômage partiel». Ainsi, quand l'un des intervenants voulut dire «deux mots sur leurs retraites», il déclencha un éclat de rire dans la salle : «parlez-en à celles qui viennent de commencer, pour nous c'est trop tard». Ainsi, le 1er Mai est leur seul jour férié, chômé et payé. Ainsi, leurs quelques droits ne sont pas toujours respectés.

La professionnalisation du métier d'assistante maternelle, revendiquée depuis longtemps par la CFDT, a franchi un grand pas ces dernières années. En dissociant les deux métiers d'assistant maternel et d'assistant familial, les fondements d'un statut professionnel sont

la suite en page suivante

## PORTRAIT D'ASSMAT...

S'il existait un portrait-type de celle qu'il n'y a pas si longtemps encore on appelait la "nounou", nul doute que Géraldine ne correspondrait pas à cette image d'Épinal. Son professionnalisme, elle y tient. «Qu'on arrête de penser que le choix de garder des enfants est un choix par défaut. J'exerce un métier, celui d'assistante maternelle. Et ce n'est pas parce mon lieu de travail et mon domicile sont un seul et même lieu, que je ne suis pas une salariée comme une autre». Et c'est à partir de là que Géraldine, déléguée du personnel dans une délégation unique du personnel, met

en avant les revendications des salariés de son "entreprise", avec les autres syndiquées

CFDT. En obtenant des résultats, comme la mensualisation, le droit à rémunération pendant une maladie ou une hospitalisation, les heures sup's au-delà de la 45<sup>ème</sup> heure, une prime de congés annuels équivalente à un 13<sup>ème</sup> mois, un trimestre cotisé pour la retraite au bout de 200 h effectuées... «C'est vrai qu'ici nous avons obtenu des résultats, après une négociation de plus de huit mois du nouveau décret [voir article ci-contre], qui est maintenant appliqué depuis mars 2007. Mais malgré ces avancées qui en appellent d'autres, la comparaison avec d'autres salariés reste en notre défaveur. Sans parler des assistantes maternelles employées par un particulier».

Il existe en effet deux types d'assistantes maternelles à domicile. Dans le cas de Géraldine, son ou ses employeur(s) ne sont pas les parents d'un enfant qu'elle garde chez elle. Géraldine est salariée d'une crèche familiale de forme associative qui gère également une crèche collective et les activités périscolaires de la ville. La cinquantaine d'assistantes maternelles de cette crèche familiale accueille environ 150 enfants, contre une trentaine d'enfants

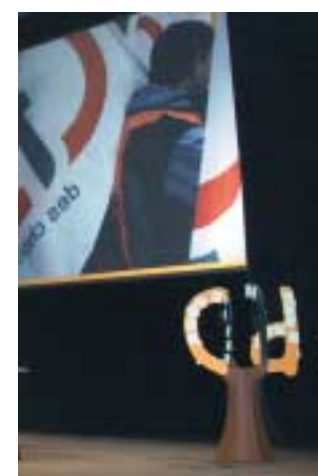
accueillis dans la crèche collective. Par rapport à l'assistante maternelle en relation directe avec le parent-employeur, cette intégration dans cette crèche familiale comporte des avantages, à commencer un risque moindre qu'une fin de contrat non prévu, et quelquefois non prévisible, engendre automatiquement une baisse de revenus. «L'an dernier, le père d'un enfant que je gardais s'est retrouvé au chômage, suite à un licenciement. Il a évidemment mis fin au contrat. S'il avait été mon employeur, ça aurait immédiatement signifié la fin des revenus que me procurait ce contrat. Là, avec la crèche familiale, j'ai la garantie de conserver pendant quatre mois 75% du salaire d'un contrat qui ne pourrait être remplacé par un autre». Géraldine

Un professionnalisme revendiqué et mis en pratique

# DE FOURMI SUR LE TERRAIN

dans le Bas-Rhin et plus de 10000 dans le Haut-Rhin. Avec un score de 41,75% dans le Bas-Rhin et 25,58% dans le Haut-Rhin, la CFDT conforte sa place de première organisation syndicale en Alsace.

Bas-Rhin, s'est donc transformé en réalité. Il a été possible grâce à l'action quotidienne de toutes les équipes de la CFDT, dans tous les établissements, depuis les dernières élections de 2003. Ces élections ont permis de renouveler les instances représentatives des personnels de la fonction publique hospitalière, commissions administratives paritaires (CAP) et comité techniques d'établissement (CTE). Les CAP émettent un avis sur tout ce qui concerne la carrière individuelle de l'agent (notation, avancement, temps partiel...). Elles sont au nombre de 9 dans chaque département :



Sont-ils

vraiment différents, les échos des différents secteurs de l'hôpital ? Qu'on en juge...

● Pour les soignants, la pénibilité du travail posté est mentionnée le plus souvent, particulièrement la nuit où s'ajoute un sentiment de solitude et d'insécurité. Elle est aggravée dans certains secteurs par l'impossibilité d'avoir des plannings fiables, des remplacements non assurés. La charge physique augmente, avec une population accueillie de plus en plus âgée, des pathologies graves... Ces personnels expriment un sentiment de frustration de ne plus pouvoir bien faire son travail, de devoir abandonner le temps indispensable au relationnel...

● Les secteurs logistiques (cuisines, magasins, ateliers...), mentionnent également une pénibilité non reconnue, avec des objectifs difficiles à atteindre, avec des parcours professionnels qui ne vont pas de pair avec des promotions à l'interne...

● Pour les administratifs, c'est «toujours plus vite et toujours mieux», dans un contexte de déploiement de l'informatique, avec une évolution de l'hôpital en entreprise, la tarification à l'activité, les nouveaux logiciels, les formations trop rapides, parfois supprimées pour effectif insuffisant...

catégorie (personnel soignant, technique et administratif).

Les CTE sont obligatoirement consultés sur le projet d'établissement, le budget, l'organisation du travail, le plan de formation,...

En fonction de leurs résultats à ces élections, les organisations syndicales peuvent également mandater leurs représentants dans d'autres instances comme le CHS-CT... En fonction de leur score à ces élections, les organisations syndicales se voient également attribuer des moyens de fonctionnement (décharges d'activité de service et autorisations spéciales d'absences).

L'œil fixé sur 2011, les équipes CFDT des deux départements alsaciens ont pris le temps de savourer cette victoire.

Michel DUFOUR

## UN ARBRE A SOUHAITS

Coller des feuilles sur l'arbre CFDT : c'est ce qui était proposé aux agents des hôpitaux bas-rhinois. Un arbre où ils pouvaient noter tout ce qui les chiffonnait dans leur travail. Un arbre qui a permis des échanges mutuels entre salariés et équipes syndicales de la CFDT. Un arbre qui a fait tout un péripète, dont une étape sur la scène du Palais des Congrès de Strasbourg, au meeting de rentrée de la CFDT Alsace...



## DES AFFICHES QUI NE SONT PAS PASSÉES INAPERÇUES

Des affiches qui leur ont parlé et qui ont fait parler : les agents de l'hospitalier ont retrouvé leurs préoccupations dans la campagne d'affichage qui a démarré dès le printemps dernier.

«Super, ça nous parle, ces affiches traitent avec humour de notre quotidien.

On s'y reconnaît», confie Christine. Il y a le clin d'œil sur les plannings bousculés sans arrêt. «Bien sûr que ça change souvent. C'est nous les héros qui différons nos rendez-vous pour remplacer au pied levé et déplaçons nos congés en cas d'absences longues non remplacées!»

Le système de classification inexplicable, «c'est un casse tête pour tout comprendre! Pas étonnant que le directeur de votre affiche s'y perde lui aussi!», note Anny.

«Travailler plus ? Je ne le peux pas. Gagnez plus : d'accord. A défaut du SMIC à 3000 euros, au moins un salaire de fin de carrière à 3000 euros!», précise Chantal qui «espère que les cadres, directeurs, médecins et autres décideurs verront ces affiches et en tiendront compte dans leur futures prises de décisions».

«Félicitations pour cette campagne, bravo à l'illustrateur. C'est innovant, intéressant, positif. Les agents apprécient l'humour dans cette période morose. Je les ai affichées où on se lave les mains pour que tout le monde les voit».

Pourtant, au départ, afficher sa préférence syndicale n'était pas évident. L'accueil, la pertinence et l'humour ont conquis les hésitants qui en ont redemandé.

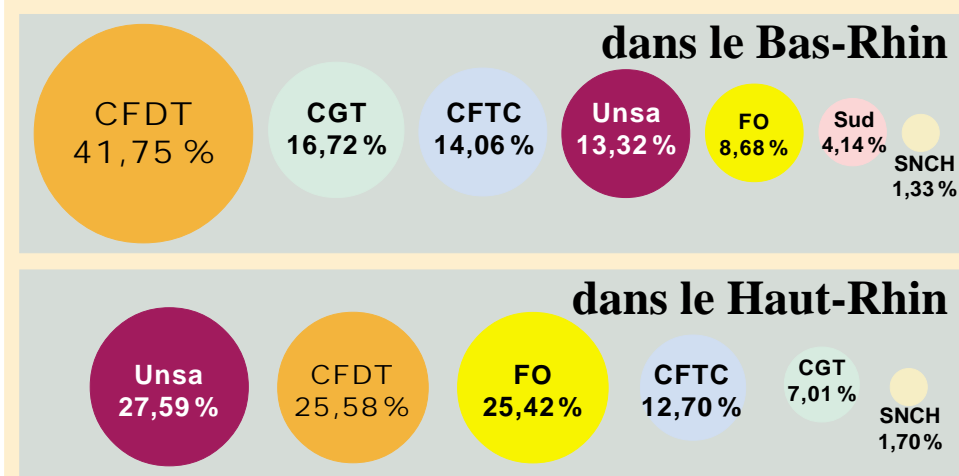
Brigitte RITZENTHALER  
Hélène HAFEMAYER

# UN SUCCÈS QUI RÉCOMPENSE UN TRAVAIL

Le 23 octobre dernier, les 700 000 agents de la fonction publique hospitalière étaient appelés à élire leurs représentants dans les différentes instances représentatives. En Alsace, plus de 25 000 salariés étaient concernés par ces élections professionnelles, près de 15 000

## D'excellents résultats électoraux

La CFDT confirme et consolide sa place de première organisation syndicale en Alsace dans la fonction publique hospitalière, en progressant de 3,1 point dans le Bas-Rhin et de 2,3 points dans le Haut-Rhin.



L'ambiance d'un local syndical un soir de scrutin se suffit à elle-même pour déterminer un succès électoral, ou son contraire, et son ampleur. Et si les bouchons ont sauté plus tôt à Mulhouse qu'à Strasbourg, c'est tout simplement parce que les grosses tendances ont été confirmées plus rapidement pour le Haut-Rhin. A Mulhouse, la satisfaction s'est lue sur les visages dès que la 2ème place et la progression de la CFDT sont apparues certaines. A Strasbourg, il ne restait plus beaucoup de militants quand, à l'heure du laitier, une progression significative de la CFDT a pu être annoncée de façon certaine. Et si quelques seconds tours seront encore nécessaires en décembre dans notre région, ils ne feront plus varier ni les résultats publiés ci-contre, ni la progression de la CFDT au niveau national de près de 1,5 point. Le pari des équipes départementales d'une progression possible, tant dans le Haut-Rhin que dans le

## UNE JOURNÉE PAS COMME LES AUTRES

Participer à un atelier floral, à une séance de relaxation dispensée par une sophrologue : c'est ce que proposait aux salariés des Hôpitaux Civils de Colmar la section CFDT, pour "une journée pas comme les autres". L'après-midi s'est révélé plus traditionnel, avec une réunion d'information et de débat animée par Dominique Coiffard, secrétaire fédéral de la CFDT Santé. La quarantaine de salariés présents ont ainsi pu s'informer et s'exprimer sur leur carrière, les différents accords, les conditions de travail...



**Profitez** de votre pause autrement ! Le tract invitant aux trois moments de cette journée était on ne peut plus clair. Avec deux fois quarante personnes accueillies par demi-journée, dont une majorité de non adhérents le matin, cette journée a été saluée comme réussie par l'équipe syndicale de l'hôpital de Colmar, qui pour l'occasion avait occupé bien au delà de son local syndical. Ainsi, les tables du couloir de l'étage réservé aux organisations syndicales regorgeaient de produits les uns plus alléchants que les autres, confectionnés "maison" par les militantes et militants, pour un moment de convivialité.

L'après-midi fut plus classique. Les deux accords signés en 2006 par la CFDT furent passés au crible, celui de janvier concernant la fonction publique en général et celui d'octobre sur la seule hospitalière, avec leur déclinaison sur les catégories et métiers présents à l'hôpital, particulièrement pour les personnels de catégorie C. « Des accords que certaines organisations syndicales ont le toupet de revendiquer aujourd'hui, même celles qui ne les ont pas signés à l'époque », comme n'a pas manqué de le signaler un militant. Une journée qui en appelle d'autres, pour que le quotidien des salariés de l'hôpital soit autre...

# À PART ENTIÈRE

les se battent pour voir leur métier reconnu et être considérées comme des salariées à part entière. Coup de projecteur sur une profession méconnue dont des salariées cherchent à s'organiser collectivement.

Les "nounou" et autres "tata", c'est fini...

subit donc moins que d'autres l'anxiété de ne pas savoir de quoi ses revenus seront faits demain. Car l'instabilité des revenus est ce dont se plaignent le plus les assistantes maternelles à domicile. A la crèche familiale de Haguenau également, les différents types de contrat proposés aux parents n'assurent pas, et de loin, les mêmes revenus aux salariés. Nul besoin de grands calculs pour comprendre qu'un accueil de 3 jours/semaine à 10 heures quotidiennes et un contrat de 5 jours de 12 heures n'aboutissent pas à un même salaire à la fin du mois.



Pour exercer son métier, une assistante maternelle à domicile doit obtenir un agrément du Conseil Général de son département. Celui de Géraldine, valable pour une période de cinq ans, lui permet d'accueillir, à la journée, jusqu'à trois enfants à son domicile (deux d'âge indifférent et un de plus de deux ans). Douze heures par jour pendant cinq jours, le logement familial se mue en lieu de travail pour Géraldine et en lieu de vie pour les trois enfants accueillis actuellement. Ces trois contrats actuels assurent à Géraldine un revenu mensuel d'environ 1 200 euros environ. Mais la professionnalisation tant revendiquée par Géraldine ne s'arrête pas aux conditions matérielles et financières. Pourrait-il d'ailleurs en être autrement dans un métier où le moindre geste ou parole est dirigé vers un humain : le petit être confié, c'est-à-dire remis avec confiance; le parent qu'il faut quelquefois « affronter pour se faire reconnaître, voire faire admettre qu'il n'amène pas un paquet le matin pour le rechercher le soir » ; mais également le parent qui « soumis au choix entre travailler et garder son enfant, a du mal à le laisser ».

Sur tout ce volet, Géraldine est intarissable, exposant ses exigences sur la sécurité, l'hygiène y compris alimentaire, son rôle dans l'éducation et la socialisation de l'enfant, le tout écrit noir sur blanc dans le projet pédagogique qu'elle présente aux parents. Une mission pédagogique qu'elle inscrit dans la douceur. Qui commence par l'accueil progressif de l'enfant, pour qu'il s'habitue à son nouvel environnement. Assistante maternelle à domicile : une professionnalisation revendiquée et mise en pratique par Géraldine qui vient d'entamer une démarche de VAE (validation des acquis de l'expérience) pour devenir auxiliaire de puériculture...

Le début en [page précédente] maintenant posés dans la Loi du 27 juin 2005, précisée par trois décrets en 2006. Elle avait été précédée, en juillet 2005, d'une "convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur" signée d'une part par les organisations syndicales de salariés et d'autre part par la fédération des particuliers employeurs. Pour ces salariés, ce début de troisième millénaire a enfin rendu obligatoire le contrat de travail signé par l'employeur, quel qu'il soit : parent employeur, personne morale de droit privé comme par exemple une association, personne morale de droit public telle une collectivité territoriale. Ces professions sont en effet caractérisées par des employeurs de natures très différentes. C'est ce qui explique qu'à cette réunion d'information, Ruth Bitsch, la secrétaire générale d'Interco 67, était entourée d'Annick Carquet, du syndicat Santé-Sociaux Privé 67, de Patrick Dupuis, du syndicat Santé-Sociaux Public 67, de Patrick Schaffner, du syndicat des services 67. Ces militants des syndicats CFDT ont ainsi pu les informer des grandes lignes d'une réforme d'autant plus complexe qu'elle se réfère à de nombreux codes : le Code du Travail bien sûr, mais également celui de l'Action sociale et des familles, celui de la Santé Publique,...

L'instauration du diplôme d'Etat d'assistant familial est la grande avancée de cette réforme. Quant à la formation initiale, elle passe de 60 à 120 heures pour une assistante maternelle qui doit en avoir effectué la moitié avant de démarrer son activité. La formation d'assistante familiale passe de 120 à 300 heures. Cette réforme a également fixé un cadre légal aux rémunérations et congés. La VAE (validation des acquis de l'expérience) fait maintenant partie des droits de ses salariés... Une réforme qui n'a pas, d'un coup d'un seul, fait disparaître la précarité. Mais au moins l'a-t-elle bornée dans les limites qui auparavant n'avaient même pas besoin d'être franchies puisqu'elles n'existaient même pas. « On fait toutes le même métier, pourquoi ne gagne-t-on pas toutes la même chose ? ». Une question de bon sens posée à cette réunion d'information qui a abouti à une analyse comparée des diverses situations, fiches de paie à l'appui. Avec d'étranges découvertes : telle indemnité était détaillée sur l'une, absente ou globalisée sur d'autres; certaines associations s'estimaient sans aucun doute hors-la-loi, n'ayant toujours pas proposé l'avenant au contrat de travail obligatoire suite aux nouveaux textes... Cette réunion, avec l'exemple d'une équipe syndicale en phase de structuration, a permis d'aboutir au constat que « seule, on ne pourra jamais rien faire avancer, car même avec cette loi on en est encore à l'âge de la pierre ». De la nécessité de « sortir de l'isolement ». Un isolement encore plus grand pour les salariées d'un ou plusieurs employeurs particuliers. Est-ce par hasard si aucune n'était présente ce soir-là ?...

Etienne RUÉ

# DES GARANTIES NOUVELLES POUR TOUS

Mille quatre cents personnes réunies à Strasbourg le 10 octobre, autour du slogan "des garanties nouvelles pour tous", au meeting interrégional de la CFDT Alsace et Lorraine : mobilisation réussie. Nombreux, rassemblés et déterminés, les

militants d'Alsace et de Lorraine ont clamé haut et fort leurs exigences sur le pouvoir d'achat et la sécurisation des parcours professionnels et leurs critiques d'une politique gouvernementale qui renforce les inégalités.



«C'est dégueulasse»

s'écriait une voix anonyme, des gradins du Palais des Congrès de Strasbourg, lors de l'intervention de Jacky Bontems, le secrétaire général adjoint de la CFDT, pastichant ainsi une déclaration d'actualité de Fadela Amara à propos du recours aux tests ADN pour les candidats au regroupement familial. Ces «c'est dégueulasse», ainsi que sifflets et autres coups de clairon, n'étaient évidemment pas adressés au dernier orateur de ce meeting du 10 octobre à Strasbourg. Ils se manifestaient chaque fois que Jacky s'en prenait à une mesure gouvernementale. Conspué, ce «paquet fiscal inégalitaire qui [...] bénéficie aux plus favorisés et introduit ou aggrave les inégalités». Sifflée, cette «TVA appelée "sociale" [qui devrait plutôt s'appeler] TVA "patronale" [et qui] transfère une partie du financement de la protection sociale des entreprises vers les ménages». Hué, ce «grand banquet des heures supplémentaires auquel on fait croire que tous les salariés sont conviés pour gagner plus, alors qu'il y aura peu d'élus et

beaucoup de

déçus.[...] Avec à la clé [leur] défiscalisation et une réduction des cotisations qui seront autant de recettes en moins pour la sécurité sociale». Cible stratégique d'une organisation syndicale, le patronat ne fut pas épargné, aussi bien Medef, CGPME (confédération générale des petites et moyennes entreprises) et UPA (union professionnelle artisanale). Un patronat «revigoré par ses proximités avec le pouvoir [...] qui ne manque pas de culot en suggérant une augmentation de la durée du travail jusqu'à 62 ans de la main droite, tandis que de la gauche, à coup de pressions il veut faire sortir de l'entreprise les salariés âgés ou dits âgés parce que trop vieux et trop chers». Un patronat dont les dirigeants «ne manquent pas d'air [en] surfant sur le discours de la valeur du travail et du mérite, alors qu'ils font des cabrioles boursières en pariant sur l'échec de leur entreprise».

Et Jacky Bontems de pointer les causes des problèmes de pouvoir d'achat des salariés qui ne sauraient être les 35 heures : «Messieurs les gouvernants et employeurs, arrêtez de faire des 35 heures un bouc émissaire. Ça suffit!».

Le contexte de cet automne 2007 n'avait pas besoin de grandes explications pour démontrer la nécessité «d'un rapport de force solide qui va impliquer et doit mobiliser toute la CFDT». Comme était clair, dans cette période, le rôle de la CFDT : «faire notre boulot de syndicalistes, ni plus ni moins». Ce contexte a sans aucun doute contribué à la mobilisation pour ce meeting du 10 octobre à Strasbourg. Réunir 1400 militants de la CFDT d'Alsace et de Lorraine, un mercredi après-midi, ce n'est pas rien. Organiser, comme l'a fait la CFDT, sept meeting régionaux dans cette même semaine,

**Des mesures gouvernementales  
conspuées, sifflées, huées...**

c'est affirmer ce pour quoi elle se battra en la période. Mais peut-être aussi tout simplement les militants de la CFDT Alsace et Lorraine avait-ils besoin et envie de se retrouver dans la chaleur du groupe qu'ils ont choisi, de trouver ensemble les forces pour, comme le proposait Jacky à la fin de son intervention, «porter nos idées dans vos entreprises et vos administrations, expliquer et convaincre les salariés du bien-fondé de

nos propositions, construire le rapport de force décisif dans cette période, [remporter] de nouvelles conquêtes sociales».

Si ce meeting du 10 octobre à Strasbourg avait été introduit et conclu par deux secrétaires nationaux, Laurence Lago et Jacky Bontems, il a également fait la place aux militants et aux expériences des équipes syndicales alsaciennes et lorraines. Marie-Reine Wolf, du syndicat Santé publique du Bas-Rhin, nous relata comment dans l'hospitalier, on peut agir syndicalement sur les précarités. Des précarités qui se multiplient avec un recours de plus en plus fréquent aux contractuels, «les directions des établissements de santé se montrant frileuses à l'embauche de titulaires». Avec la disparition de la notion de budget global au profit d'une tarification à l'activité, la masse salariale est malheureusement utilisée comme principale variable d'ajustement. Mais cette précarité concerne également des CDI négociés de gré à gré sur des postes et des salaires plus intéressants au départ que celui du fonctionnaire mais qui n'évolueront plus jamais...

Ce fut ensuite au tour de Christophe Thomas de monter à la tribune du Palais des Congrès pour nous expliquer pourquoi, avec comme objectif l'emploi plutôt que le chômage, le syndicat Hacuitex (habillement, cuir et textile) s'est engagé dans une plate-forme de transition professionnelle. Un dispositif novateur et personnalisé qui concerne annuellement 600 salariés du textile dans les Vosges, tant salariés ou en chômage partiel que déjà licenciés ou en cours de licenciement économique. Une anticipation indispensable dans un département qui reste marqué par le textile, avec d'un côté la perte de 600 emplois en 18 mois et près de 110 000 heures de chômage partiel autorisées et d'un autre côté 5500 salariés encore présents dans 150 entreprises textiles.

"Entre l'ANPE et un métier, pouvoir faire le choix" : l'intitulé de l'intervention de Jean Borgo, relatant l'expérience de la section syndicale Clemessy à Mulhouse, était suffisamment explicite, avec pour objectif d'éviter à tout prix les plans sociaux qui se succé-

daient l'un à l'autre à échéance régulière et dont le dernier remontait à 2004. Est-il besoin de présenter ici plus en détail l'expérience de cette section syndicale qui a fait de la sécurisation des parcours professionnels un levier de son action syndicale ? Elle a permis à près de 500 salariés, à travers une mobilité géographique ou professionnelle volontaire, de ne pas se retrouver exclus du monde du travail. Elle a abouti à la création de l'Institut des Métiers... Un prochain Travailleur ne manquera pas de revenir sur le nouvel accord de GPEC dont Jean Borgo a annoncé la fin imminente du processus de négociation par une éventuelle signature.

Un meeting réunissant les militants de la CFDT de deux régions pouvait-il se tenir sans l'intervention des deux secrétaires généraux respectifs ? Alain Gatti et Bernard Marx se partagèrent les rôles. Le secrétaire général de la CFDT Lorraine, autour d'une revendication forte de la CFDT, l'amélioration du pouvoir d'achat, s'attacha à dénoncer la supercherie du "travailler plus pour gagner plus", dans un pays

où un salarié sur six est rémunéré au Smic et certains pendant toute leur vie de travail; où deux millions de travailleurs vivent avec moins de 800 par mois; où 17 % de la population salariée dont 80 % de femmes subissent les temps partiels contraints...

Bernard Marx, de la CFDT Alsace en dressant un tableau de la situation de l'emploi de nos deux régions, dénonça cette même supercherie du "travailler plus pour gagner plus" : «Si la France ne travaille pas assez, comme veulent nous le faire croire certains, c'est d'abord et avant tout parce que trop de personnes en âge de travailler sont exclues du travail».

A Strasbourg, comme dans la même semaine à Avignon, Dole, Bordeaux, Nantes, Lyon et Paris, la CFDT s'est rassemblée autour de ses militants pour exprimer sa volonté de voir aboutir ses revendications.

**Faire notre boulot de syndicalistes, ni plus, ni moins...**

Dans un contexte de négociations difficiles avec le patronat et une avalanche de discours présidentiels sur les réformes sociales et la Fonction publique, la CFDT a montré qu'il faudra compter avec elle pour réformer dans l'équité et la justice. Pour obtenir, comme l'annonçait le slogan du meeting, "de nouvelles garanties pour tous".

Florence SCHILLIG



**Laurence LAIGO,**  
secrétaire nationale de la CFDT :  
[dans son discours d'introduction]

« Il est de bon ton désormais, à tout propos, de citer Jaurès. Lui qui sans relâche a combattu pour la justice sociale, contre l'iniquité et contre l'injustice. Mais le président de la République et le Premier ministre seraient bien inspirés de ne pas s'abriter derrière des bouts de citation détournés de leur message originel pour justifier de choix qui sont contestables. »

**Jacky BONTEMS,**  
secrétaire g<sup>ad</sup> adjoint de la CFDT :

[exigeant un moratoire des loyers plutôt que ce concept d'une France de propriétaires agité par le président de la République]

« Si le bonheur d'un pays devait se mesurer à son pourcentage de propriétaires, l'Albanie serait le paradis avec ses 97 % de propriétaires et la Suisse ressemblerait à un terrain vague puisque seulement 31 % des suisses sont propriétaires de leur logement. »

**Bernard MARX,**  
secrétaire g<sup>ad</sup> de la CFDT Alsace :

[à propos de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) en Alsace]

« Notre combat premier est de faire admettre au patronat que la GPEC n'est pas une " anticipation obligatoire " d'un futur plan social, mais celui d'une anticipation sur l'avenir de l'entreprise, de ses métiers donc de ses salariés. »